

# Domiciliation bancaire crédit consommation

Par eugenie1, le 03/07/2013 à 18:29

Bjr,

Tout d'abord merci d'avance pour vos réponses

Je souhaite changer de banque mais j'ai actuellement un crédit à la consommation dans ma banque actuelle que j'ai fait il y a peu (environ 6 mois). Il me reste environ 3000 euros à rembourser.

Puis je domicilier mon salaire ailleurs? En sachant me suis engagée à domicilier mon salaire chez eux lors de la signature du contrat.

**Encore Merci** 

## Par janus2fr, le 04/07/2013 à 08:05

[citation]Puis je domicilier mon salaire ailleurs? En sachant me suis engagée à domicilier mon salaire chez eux lors de la signature du contrat. [/citation] Bonjour,

La banque ne peut pas vous obliger à rester, mais suivant le contrat de prêt signé, elle pourrait vous obliger à solder le prêt avant de partir.

### Par eugenie1, le 04/07/2013 à 08:42

Même si je fais un virement tout les mois et que je ne suis jamais à découvert? Car le but n'est pas de fermer mon compte chez eux.

En relisant le contrat il n'y a pas de close qui le spécifie mais je reste inquiète

#### Par sandrine17, le 08/07/2013 à 14:43

#### Bonjour,

Voici quelques sites d'avocats qui sont compétents en matière de droit bancaire (droit du crédit, cautionnement...), j'espère que cela pourra vous aider:

- http://dartois.caen-avocat.fr

- http://avocat-delpoux.com http://www.boiron-avocat.fr